

Concours Départemental Villes & Villages fleuris 2016

Le Département soutient la valorisation des espaces paysagés des communes Vauclusiennes

Publié le 23 novembre 2016

L'esprit du concours des villes & villages fleuris...

Le Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs et jardins, bâtiments, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes.

De façon générale, sont primés toutes les actions et les efforts des collectivités locales, contribuant à l'image d'un département accueillant, fleuri et respectueux de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

Valorisation des espaces verts et publics et mise en valeur du patrimoine à l'honneur lors de la cérémonie de remise des prix du concours départemental des Villes & Villages fleuris

Ouvert à toutes les communes du Vaucluse, ce concours s'articule, au-delà de la visée touristique, autour de quatre objectifs : économique, social, éducatif et culturel.

Le Conseil départemental de Vaucluse confie à l'[Agence Départementale de Développement Touristique Vaucluse Tourisme](http://prod.vaucluse.fr/acces-pratiques/glossaire/glossaire/ADT/) (ADT <<http://prod.vaucluse.fr/acces-pratiques/glossaire/glossaire/ADT/>> Vaucluse Tourisme) l'organisation, chaque année, du concours départemental des Villes et Villages Fleuris, placé sous l'égide du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) en étroite liaison avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les communes de Vaucluse.

L'Agence Vaucluse Tourisme, présidée par Pierre Gonzalvez, Vice-président, Président de la commission : Commission tourisme, communication, marketing territorial, a pour mission de promouvoir le rayonnement touristique du Vaucluse en Europe et à l'international.

Un concours placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil.

Il est ouvert à toutes les communes du Département. Le jury départemental a, s'il le juge nécessaire, la possibilité de tenir compte pour leur sélection de certaines particularités de caractère local.

Le Département a pleine autonomie pour l'organisation du Concours départemental sur les bases des critères du guide d'appréciation du règlement établi par le Conseil national des Villes et Villages Fleuris.

Les Lauréats du Concours Départemental des Villes

et Villages fleuris

Palmarès 2016

1ère catégorie : commune de moins de 500 habitants

1er prix : JOUCAS

2ème prix : LE BEAUCET

3ème prix : LAFARE

2ème catégorie : commune de 501 à 1000 habitants

Encouragement : SEGURET

3ème catégorie : commune de 1001 à 3500 habitants

1er prix : ALTHEN DES PALUDS

2ème prix : SAINT DIDIER

3ème prix : MENERBES

Encouragement : SAINT SATURNIN LES APT

4ème catégorie : commune de 3501 à 5000 habitants

1er prix : LAURIS

2ème prix : LA TOUR D'AIGUES

5ème catégorie : commune de 5001 à 10000 habitants

1er prix : COURTHEZON

6ème catégorie : commune de 10001 à 20000 habitants

1er prix : PERTUIS

2ème prix : L'ISLE SUR LA SORGUE

Prix spéciaux du Département

Prix spécial du patrimoine

La restauration des jardins en terrasse du château de Lauris

Le jardin médiéval de Notre Dame d'Aubune à Beaumes de Venise

Prix spécial de l'Arbre

La commune d'Avignon pour sa politique de valorisation du patrimoine arboré



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09